



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ambulanciers

Question écrite n° 8373

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des ambulanciers, concernés par plusieurs mesures qui contribuent à accroître leurs difficultés : exclusion de cette activité du champ d'application de la TVA, non-revalorisation des tarifs, augmentation des carburants, circulaire de septembre 1992 sur leurs activités par rapport aux sapeurs-pompiers. Partageant le souci commun de maîtrise des dépenses de santé, ils soulignent cependant que les transports sanitaires représentent seulement 1,5 p. 100 des dépenses et que leur secteur d'activité pourrait être créateur d'emplois. Il lui demande en conséquence quelles sont les dispositions qui peuvent être prises pour répondre aux légitimes préoccupations des ambulanciers.

### Texte de la réponse

Les problèmes exprimés par les professionnels du transport sanitaire constituent un dossier complexe. Pour la plupart, les questions évoquées ne rentrent pas dans le champ de compétences du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville. Néanmoins, les difficultés d'organisation de la profession qu'évoque l'honorable parlementaire doivent être examinées dans le cadre du Comité professionnel national de transports sanitaires dont c'est la mission. Cette instance consultative, à laquelle sont associés les départements ministériels concernés, les organisations professionnelles représentatives et les organismes d'assurance maladie, constitue un lieu privilégié pour la concertation et doit permettre de proposer des orientations concrètes. Le programme de travail prévu pour le comité comporte notamment la question des relations entre sapeurs-pompiers et ambulanciers privés. L'ensemble de cette réflexion devrait contribuer ainsi à l'évolution de la profession et lui permettre d'assumer pleinement son rôle au sein de notre système de santé. La prochaine réunion du comité se tiendra dans le courant du premier trimestre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8373

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 1993, page 4192

**Réponse publiée le :** 7 février 1994, page 600